

**Procès Verbal
de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation 19/02/2016	Étaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage 04/03/2016	
Nombre de conseillers en exercice 23	
Présents 20	Absent : /
Votants 22	Excusé : Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Sophie FOUREL Procuration : Miguel NAUDON à Didier PÉAN Michelle REVELUT à Irène BOYER

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Jean-François LEPROUT

17

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 27 janvier 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès verbal avant son adoption définitive.

Monsieur Jacques SAILLANT précise qu'une erreur doit être corrigée dans la délibération n° 14 à savoir que « le lot chauffage de la tranche A s'élèvera à 110 000 € et passera à 138 000 € si les deux tranches A et B sont réalisées en même temps »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve le procès verbal de la séance du 27 janvier 2016.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
ET
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016
POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GALERIE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Communes de 3500 habitants et plus.

La Loi NOTRe a introduit l'obligation à l'exécutif de la Commune de présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans lequel doit apparaître les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, il doit être suivi d'une délibération rappelant les éléments de discussion.

L'élaboration des Rapports d'Orientations Budgétaire (ROB) :

Les rapports d'orientations budgétaires ont été préparés pour le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement et de la Galerie Commerciale, et présentés lors de la réunion de la Commission des finances du 22 janvier 2016 et de la réunion de travail du Conseil Municipal du 22 février 2016.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire des éléments desdits Rapports.

Monsieur le Maire et Madame Christine BRETON présentent au Conseil Municipal ces ROB qui donnent lieu au Débat d'Orientations Budgétaires au cours duquel chaque Elu peut exprimer ses observations.

Monsieur Claudy LAGACHE précise que d'une manière générale la réalisation de ce ROB a permis de bien recenser les travaux sur les prochaines années et rajoute qu'il a apprécié la présentation de ce document lors de la dernière réunion de travail du Conseil Municipal. Cependant, il manque dans cette synthèse une présentation pluriannuelle des investissements et espère que la prochaine réunion de la commission des finances permettra de finaliser cette prévision.

Sur le budget 2016, il est prévu 2 540 000 € de dépenses en investissement, il manque 1 150 000 € de recettes pour équilibrer le budget ce qui nécessite encore quelques précisions (subventions, et/ou emprunt).

Monsieur Claudy LAGACHE souhaite revenir sur deux opérations et notamment sur le projet de la Coulée Verte, il y a eu une présentation du programme réalisé par le Cabinet FEUILLE à FEUILLE, le Conseil Municipal devait statuer sur le maintien ou pas de ces travaux ; à la lecture du budget 2016, ce programme n'apparaît pas, ce qui signifie son arrêt sans concertation du Conseil Municipal. Monsieur Claudy LAGACHE demande que cette décision soit officialisée par le Conseil Municipal et insiste pour que dès cette année il soit inscrit au budget la réalisation d'une mise à pied secs de cette zone par un cheminement qui permettra aux riverains du lotissement de la Petite Janverie d'atteindre le centre bourg tout au long de l'année.

Concernant le deuxième chantier le plus important, Monsieur Claudy LAGACHE précise que tout le monde est d'accord pour que soit utilisée la friche commerciale actuelle et la nécessité d'aménager cette salle en salle d'activités sportives et associatives, mais regrette l'absence de discussions sur l'extension de ce bâtiment. Il serait donc souhaitable avant d'aller plus loin de vérifier les attendus de cette opération, d'avoir une présentation du plan de financement et son incidence sur les coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire répond que le plan pluriannuel a été présenté lors de la commission des finances du 21 janvier 2016 à laquelle était absent Monsieur Claudy LAGACHE, avec une prévision des financements jusqu'en 2020. Cette prévision sera à nouveau étudiée le 14 mars lors de la commission des finances et votée au Conseil Municipal du 30 mars 2016.

Concernant le financement des différentes opérations (2 540 000 €), des demandes de subvention vont être déposées auprès de la Préfecture de la Sarthe (DETR et FSI), de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » (Fonds de concours) et du Conseil Départemental (les amendes de police) montant estimé environ 800 000 € à 900 000 €.

A ce jour ne disposant pas de notifications de ces décisions, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas raisonnable de les inscrire dans les prévisions du budget. Monsieur le Maire rajoute que les demandes de subvention au titre du Fonds de Soutien aux investissements doivent être déposées pour le 4 mars prochain à la Préfecture de la Sarthe, un avis sera rendu courant mars, et rajoute que le Bureau Communautaire se réunira prochainement pour évoquer les fonds de concours. De plus, Monsieur le Maire précise que nous ne connaissons toujours pas le montant de notre Dotation Globale de Fonctionnement suite au passage de notre commune à plus de 3500 habitants. Le complément de financement se fera par emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Concernant la Coulée Verte, c'est un projet ancien, qui n'était pas prioritaire lors de votre mandat et qui devrait l'être maintenant... Ce projet initialement prévu de 850 000 € n'est pas réalisable par rapport à nos orientations actuelles, ce projet est honorable mais ne peut être mis en œuvre. Monsieur le Maire précise qu'une étude sera réalisée pour définir le coût d'un cheminement à pieds secs (hors d'eau) entre le lotissement de la Petite Janverie et la future halte ferroviaire, et s'inscrira dans le plan pluriannuel. L'objectif est que le platelage soit réalisé avec la mise en œuvre de la halte ferroviaire.

Concernant le gymnase, Monsieur le Maire précise que les aménagements de la salle sportive et associative ont été actés et votés. L'extension de ce programme a été présentée en commission « Bâtiments », en commission « Sports » et en commission « Sports et Bâtiments », puis lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. A cette occasion, il a été précisé que le Conseil Municipal se réunira pour avancer sur ce dossier et qu'en fonction des subventions obtenues et des résultats du dossier de consultation des entreprises, le Conseil Municipal statuera sur cette faisabilité.

Monsieur Claudy LAGACHE précise que l'on ne connaîtra pas le montant des subventions fin mars.

Monsieur Jacques SAILLANT rajoute que cette opération est constituée d'une tranche ferme (aménagement de la salle) et d'une tranche optionnelle (l'extension du bâtiment).

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal a pris acte des orientations budgétaires 2016 pour le Budget Principal et les budgets annexes de l'assainissement et de la Galerie Commerciale

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif :

Budget principal Commune

Compte 2313 : Remplacement du bus vidéophonie à la Gendarmerie par la société SIITEL pour un montant de 1 537.50 € HT soit **1 845.00 € TTC** et le remplacement de la porte fracturée à la classe SCAN par la société MCR 72 pour un montant de 905.00 € HT soit **1086.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *autorise l'engagement des dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU MAGASIN SPAR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Société Carrefour Contact a cédé leur fonds de Commerce à Monsieur Sébastien GACHE le 29 janvier 2016.

Suite à cette nouvelle installation Monsieur Sébastien GACHE sollicite une renégociation du montant de son loyer annuel.

Le Bureau Municipal du 5 janvier 2016 a validé cette demande et propose de passer, à compter du 1^{er} février 2016, le loyer à 21 000 € HT/an au lieu de 25 000 € HT actuellement, pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire précise que cet avenant au bail devra en contrepartie prévoir l'affectation de 50 % des places de parking aux usagers de la salle de sports, où nous nous réserverons également le droit d'organiser des foires et expositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *fixe le montant du loyer à 21 000 € HT par an*
- ✓ *demande la révision annuelle des loyers au 1^{er} janvier de chaque année*
- ✓ *souhaite que 50 % des places de parking soient affectées aux usagers de la salle de sports et à l'organisation des foires et expositions.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail ou un nouveau bail modifiant le montant du loyer de Monsieur Sébastien GACHE.*

Pour : 16

Contre : 2

*Charles MESNIL
Roger GUILLET*

Abstention : 4

*Irène BOYER
Annie ANDRÉ
Annie QUEUIN
Claudy LAGACHE*

Roger GUILLET souligne qu'il ne cesse d'entendre parler d'économies or le loyer baisse de 4 000 € en contrepartie de 50 % de places de parking. Combien de places sont réservées dans le bail par rapport à l'ensemble des places du parking ?

Monsieur le Maire répond que sur 120 places de parking, il y a 90 % d'attribuées au magasin et 10 % aux magasins de la galerie commerciale de La Massonnière.

Monsieur le Maire précise que lors de l'exposition des véhicules pour les 24h «Autos » en 2015 il y a eu un problème. Pour le circuit de la Sarthe le 8 avril prochain, s'il n'y a pas de places de parking, on ne pourra rien faire.

Roger GUILLET demande sur quel critère a été faite la baisse de 4 000 € ?

Monsieur le Maire informe qu'en fixant le prix à 21 000 € HT, le magasin sera amorti rapidement.

Roger GUILLET précise que si on baisse le loyer, c'est irrémédiable, le montant du loyer ne pourra plus être modifié sauf dans le cas où le locataire y est favorable.

Roger GUILLET demande si ce point a été discuté à la commission « Finances » ?

Monsieur le Maire répond « non », on le retrouve dans le DOB et précisé dans un compte-rendu d'un Bureau Municipal. Ça correspond au chiffre que l'on s'était fixé. Cela permet également d'aider le commerce local afin qu'il reste en place. Par ailleurs, pour maintenir le commerce local on avait décidé de supprimer la part variable. Ceci n'a jamais été fait avec Carrefour Contact... Il faut que le magasin puisse rester. Le local a été acheté 100 000 €, il a été pratiquement payé et sera amorti rapidement.

Roger GUILLET répond que ce n'est pas une question d'amortissement mais une question de réalité.

Monsieur le Maire rappelle que l'on a fait baisser le poste de carburant de 13 000 € avec une gestion différente.

Roger GUILLET souligne que lorsqu'on achète un fond de commerce, on s'interroge sur le montant du loyer.

Roger GUILLET précise que vu que l'on n'a pas besoin du parking, pourquoi ne pas proposer au preneur de lui louer ponctuellement ?

Christophe BOUGET intervient par rapport à la salle de sport, on ne peut pas louer occasionnellement en sachant que le sport c'est tous les jours. L'année dernière on a utilisé une fois le parking pour une exposition voitures et on avait procédé à un filtrage et tout s'était bien déroulé. On nous a reproché de ne pas avoir communiqué sur le projet mais seulement nous n'avons eu l'accord qu'au dernier moment. Si on ne cadre pas les choses, on ne peut pas anticiper et organiser des manifestations. On doit apporter un soutien économique car on pourrait nous le reprocher par la suite et nous dire qu'aucun effort n'a été fait.

Monsieur le Maire informe que Monsieur GACHE est venu me rencontrer plusieurs fois pour les loyers, il estimait au départ un loyer de 18 000 € mais qu'il n'était pas recevable d'où la proposition du Bureau Municipal à 21 000 € HT soit 25 000 € TTC. Donc si vous estimez que ce n'est pas justifié, vous pouvez voter « contre ».

Jean-Marc CHAVEROUX signale que le budget de la galerie commerciale est un budget annexe qui n'est pas déficitaire. Le souhait qui est émis est d'apporter une aide à l'implantation d'un commerce en réduisant le montant du loyer initial. C'est la seule possibilité qui nous est offerte sachant qu'une partie du parking doit nous permettre à organiser des manifestations appréciées par les moncéens. C'est cette vue d'ensemble qui doit être prise en compte : maintien du commerce local et offre d'activités divertissantes. Il est surpris de constater qu'une réduction de loyer de 4 000 € puisse poser problème alors, que par le passé, l'utilisation de la ligne de trésorerie qui engendrait des dépenses à peu près identiques en intérêt ne semblait pas poser de questions. Il ne faut pas oublier que cela servait à enrichir les banques alors que ce qui est proposé permet d'aider au maintien d'une activité commerciale pour la population de Moncé.

Roger GUILLET précise qu'il n'a rien contre le commerce mais c'est par rapport aux finances communales.

Monsieur le Maire répond « nous aussi », nous sommes attentifs aux finances locales, on défend le tissu économique local.

Annie ANDRÉ précise qu'elle est pour l'aide à l'installation mais il aurait peut être fallu une diminution moins forte du loyer car cette diminution est irréversible et il ne pourra être revu à la hausse dans les années à venir.

Annie ANDRÉ demande si la révision du loyer est annuelle ou triennale ?

Monsieur le Maire répond « annuelle »

Annie ANDRÉ souligne que lorsque Carrefour était installé, ils avaient demandé une baisse du loyer qui leur avait été refusée.

Monsieur le Maire répond que Carrefour avait demandé un loyer annuel de 10 000 € contre 25 000 €.

Jacques SAILLANT précise que depuis 1997 jamais nous n'avons gagné d'argent. Pour la première fois, le magasin va rapporter 25 000 € à la Commune.

Charles MESNIL demande s'il n'y a pas possibilité de revoir ce sujet là à l'ouverture de la salle de sports car il y a deux intérêts communs soit celui du preneur qui veut réduire son loyer et celui de la Mairie de pouvoir accéder à des places de parking pour la future salle de sports.

Monsieur le Maire souligne que l'on ne peut pas remettre le sujet à plus tard. On va devoir engager des travaux, c'est repoussé le sujet de 6 mois. Lorsque l'on subventionne certaines associations qui ne viennent pas faire de manifestations telles que l'OHB, plus le prêt (5 fois l'année) du Val'Rhone pour l'école de musique. Doit-on refuser également parce qu'il n'y a pas de retour sur investissement. Ayons du courage et avançons. N'oubliez pas que si les zones commerciales « La Massonnière » sont transférées à la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois », la Commune aura 0 €.

Jacques SAILLANT signale que ça ne remet pas en question la recherche permanente d'économie sur la Commune.

21	TARIF DE LOCATION POUR LA SALLE DE DANSE DU 1000 CLUBS
-----------	---

Madame Michelle REVELUT propose aux membres du Conseil Municipal de louer à l'Association « ART ET PASSION » - 6 rue Désiré Bourneville - 72000 Le Mans, la salle de danse du 1000 Clubs pour y pratiquer des répétitions de chant, à partir du 1^{er} mars 2016 et jusqu'au 30 juin 2016.

Le tarif proposé s'élève à 30 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise la location de cette salle de danse à l'Association « ART ET PASSION » du Mans.*
- ✓ fixe le montant du loyer à 30 € par mois.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

Annie ANDRÉ

Annie QUEUIN

Annie ANDRÉ demande pourquoi la salle Marcel Paul n'a pas été proposée ?

Monsieur le Maire répond que la salle Marcel Paul est louée tous les mardis après-midi par Weight Watchers.

22

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
APPARTENANT AUX CONSORTS CAUDAN**

Lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le bornage et l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 15, appartenant aux Consorts CAUDAN.

Le bornage réalisé par Monsieur PELLE a permis de définir que nous aurions besoin pour la réalisation de la nouvelle voie d'une surface de 884 m².

Vu l'estimation des domaines

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de confirmer l'achat de cette parcelle au prix de 39 780 € (884 m² x 45 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme la décision du 14 décembre 2015 et l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 15 de 884 m² au prix de 39 780 €.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés afférents à cette opération.*
- ✓ dit que cette somme sera imputée au compte n° 2111 du Budget Primitif 2016.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

Claudy LAGACHE demande la nouvelle voie est celle située en face la rue Auguste Lemerrier, ce sera bien un carrefour.

Monsieur le Maire confirme que ce sera dans le prolongement pour des raisons de sécurité. Il y aura des terrains constructibles.

Claudy LAGACHE demande si les propriétaires participeront à la mise en place des réseaux.

Monsieur le Maire précise que pour la participation il faudra faire des calculs avec la taxe d'aménagement et les 3 200 € de frais de raccordement. J'espère que l'acte notarié sera signé avant le 30 avril 2016 pour ensuite faire la demande de subvention.

23

**ÉCHANGE DE PARCELLES
ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS ROLLAND-TUFFIÈRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente, par les consorts ROLLAND-TUFFIÈRE à Monsieur LECOQ et Madame LE QUEAU, les parcelles cadastrées section A n° 600, 595, 596 et 598, ont fait l'objet d'un nouveau bornage en accord avec les parties en présence. La Commune a ainsi accepté de procéder à un échange de parcelles comme suit :

La parcelle appartenant à la Commune cadastrée section A n° 600 de 63 m² sera échangée contre les parcelles appartenant aux conjoints ROLLAND-TUFFIÈRE, cadastrées section A n° 595, 596 et 598 pour une contenance respective de 83 m², 6 m² et 23 m² (112 m² au total).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de bornage établi par le cabinet BARBIER géomètre en date du 24 mars 2015 pour l'échange des parcelles signées entre la Commune de Moncé en Belin et les conjoints ROLLAND-TUFFIÈRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'échanger à titre gracieux la parcelle appartenant à la Commune et cadastrée section A n° 600 d'une contenance de 63 m² contre les parcelles appartenant aux conjoints ROLLAND-TUFFIÈRE, cadastrées section A n° 595, 596 et 598 pour une contenance respective de 112 m² au total.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés afférents à cette opération.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

24

GROUPEMENT DE COMMANDES DU BÉLINOIS

Par délibération n° 93 en date du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Commune au groupement de commande du Bélois.

Suite à un courrier reçu de la Préfecture de la Sarthe le 21 janvier 2016, il apparaît souhaitable de compléter la dite délibération comme suit :

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

La Commune de Saint-Mars-d'Outillé propose de coordonner un groupement de commandes et de lancer un marché d'achat d'électricité,

L'adhésion est gratuite et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où la Commune décide d'être partie prenante d'un marché lancé par le groupement.

Vu

La directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Le code des marchés publics et son article 8 VII,

Le code général des collectivités territoriales,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande du Belinois annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commande du Belinois,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Commune,**
- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes du Béloinois,
- **DONNE MANDAT** au groupement de commandes, cité précédemment, afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public.
- **DESIGNE** Didier PÉAN représentant titulaire et Jacques SAILLANT représentant suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes du Béloinois,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

25

QUESTIONS DIVERSES

Circuits de randonnées

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » propose de créer un groupe de travail et de démarrer le processus de requalification des chemins et sentiers de randonnées. Monsieur le Maire propose de confier cette mission à Mesdames Annie QUEUIN et Evelyne LECLERC à assister à ces différentes réunions. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Circuit de la Sarthe Pays de La Loire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le circuit de la Sarthe Pays de La Loire passera le 8 avril 2016 sur notre commune.

Les cyclistes passeront 7 fois entre 11h00 et 15h00 entre Arnage et Moncé en Belin. A cette occasion, il faudra 5 signaleurs pour la traversée de la commune de la rue du Belinois à la Massonnière ; concernant le rond-point de la Massonnière, la ville d'Arnage s'occupe d'installer des signaleurs du rond-point de la Massonnière à Arnage.

Local Papyrus

Monsieur Roger GUILLET demande ce que devient le local Papyrus et le local de l'ancienne poste.

Monsieur Christophe BOUGET précise que les dossiers des personnes intéressées à s'installer dans ces locaux sont en cours.

Ancien local de l'Agence Postale

Roger GUILLET demande ce qu'est devenue la demande pour une profession libérale ?

Monsieur le Maire répond que le dossier suit son cours.

Rue de Pince Alouette

La reprise des travaux de la rue de Pince Alouette est prévue le lundi 7 mars et ce pour 3 semaines.

Madame Irène BOYER précise que la SNCF prévoit des travaux de consolidation du talus le long de l'impasse Pince Alouette. La date reste à fixer.

Commission « Finances »

La prochaine commission des finances aura lieu le Lundi 14 mars à 20h30 en Mairie.

Commission « Impôts »

La commission des Impôts aura lieu le Lundi 14 mars entre 18h00 et 20h00 en Mairie.